

LÉGISLATURE 2021 – 2026

PROCÈS-VERBAL no 14

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 10 mai 2023 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. José Espinosa

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 13 de la séance du 22 mars 2023
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil en remplacement de MM. Julien Neveu et Paul Castelain (LV)
5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
7. Réponses aux interpellations
- 7.1. Réponse municipale N° 3/2023 – Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) – « Etude Espace Derib : Un tour de manège et puis s'en va ? »
- 7.2. Réponse municipale N° 4/2023 – Interpellation de M. Niklas Tiemann (LV) – « Gratuité des protections hygiéniques à l'école »
- 7.3. Réponse municipale N° 5/2023 – Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen et consorts (LTDPL) – « Kiosques sur le quai Roussy : Condition d'attribution et de reconduction ? »
8. Préavis
- 8.1. Préavis municipal N° 6/2023 – Gestion et comptes 2022 du Fonds culturel Riviera (FCR)
- 8.2. Préavis municipal N° 7/2023 – Gestion et comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- 8.3. Préavis municipal N° 8/2023 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l'exercice 2022 (intégré au rapport des comptes)
- 8.4. Préavis municipal N° 9/2023 – Gestion et comptes 2022 de la Commune de La Tour-de-Peilz
9. Rapports
- 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2023 – Réponse au postulat de M. Yvan Krähenbühl (PLR) « Le bain des dames, un endroit magnifique qui mérite quelques réflexions »
- 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2023 – Demande d'un crédit de Fr. 320'000.- pour le renouvellement de la place de jeux du Château
- 9.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2023 – Réponse à la motion de M. Yvan Krähenbühl (PLR) « Du matériel sportif accessible pour tous »
10. Communications municipales
- 10.1. Communication municipale N° 14/2023 – Réponse à la pétition PLR Les Libéraux-Radicaux concernant les nouvelles mesures de stationnement

- 10.2. Communication municipale N° 15/2023 – VMCV– Projet d’horaire 2024 et ligne 209
- 10.3. Communication municipale N° 16/2023 – Travaux d’implantation, de pose et de raccordement de 6 mâts d’éclairage du terrain de football de Bel-Air – Décompte final
- 10.4. Communication municipale N° 17/2023 – Avenue du Clos-d’Aubonne – Projet d’aménagement routier
- 10.5. Communication municipale N° 18/2023 – Position de la Municipalité sur le développement du secteur de « Campagne Rossier »
- 10.6. Communication municipale N° 19/2023 – Postulat La Tour-de-Peilz libre « Vote électronique au Conseil communal »
11. Propositions individuelles et divers

Appel

66 personnes présentes sur 83 membres élus.

Excusé(e)s : Anthony Abbott - Etienne Balestra - Margareta Brüssow - Nicolas Fardel - Jean-Wilfrid Fils-Aimé - Léa Glardon - Alessio Grutta - Natasa Ilic - Guillaume Jung - Lyonel Kaufmann - Maëlle Le Boudec - Manon Roethlisberger - Marion Savoy - Maria Patrizia Sparti - Volker Tiemann - Dominique Vaucoret

Absent(e)s : Pierre Cavin

M. le Président ouvre la 6^{ème} séance de l’année 2022-2023 - 14^{ème} séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s’efforcera de rapporter nos délibérations au plus près de la réalité, et remercie le public de s’être déplacé pour suivre nos discussions, ainsi que l’agent de proximité qui veille sur nous. Il compte sur le Conseil pour que les débats se déroulent sous le signe du respect, de la diplomatie et de la tolérance.

« La politique est l’art de dire la même chose à deux personnes différentes de manière à leur faire croire que c’est différent » (Pierre Desproges)

« Le vrai politique, c’est celui qui sait garder son idéal tout en perdant ses illusions » (John Fitzgerald Kennedy).

1. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour n’appelle pas de commentaires. Au vote, il est adopté à l’unanimité tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal N° 13 de la séance du 22 mars 2023

La parole n’est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 13 de la séance du 22 mars 2023 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à la très sympathique sortie du Conseil. Le Président aurait toutefois apprécié que les personnes inscrites, mais qui ne sont finalement pas venues, s’excusent.

Nous avons reçu la démission du Conseil de M. Julien Neveu, à qui nous formulons nos meilleurs vœux pour la suite de sa carrière professionnelle. M. Paul Castelain a quitté la commune le 1^{er} avril 2023 ; il est donc réputé démissionnaire du Conseil et il incombe au groupe des Vert.e.s de pourvoir le siège devenu vacant.

Un chef de groupe nous a contacté au sujet d’un de ses membres qui se rendra à l’étranger pendant 5-6 mois tout en maintenant son domicile à La Tour-de-Peilz. Cette personne ne désire pas quitter le

Conseil, mais simplement mettre son mandat entre parenthèses pendant ce laps de temps, pour reprendre pleinement sa fonction à son retour. Le cas s'est déjà produit dans d'autres groupes. Le Préfet confirme que si la personne conserve son domicile à La Tour-de-Peilz et si le groupe n'a aucune objection quant à cette mise entre parenthèses, il suffit à la personne concernée d'écrire un petit mot au Bureau du Conseil (de préférence une lettre signée) pour indiquer les raisons de son absence et la durée de celle-ci.

Nous avons appris les décès de Mme Louise Elisa Menétrey (8 avril), maman de Mme Bernadette Ménétrey et belle-maman de Mme Ingrid Mamin, de Mme Zita Neier (13 avril), maman de Mme Marianne Adank, et de Mme Christine Niederer (27 avril), maman de Mme Gabrielle Heller. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

4. Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil en remplacement de MM. Julien Neveu et Paul Castelain (LV)

Ce point est reporté à la prochaine séance, la personne nommée en remplacement de M. J. Neveu étant absente ce soir et le remplacement de M. P. Castelain étant hors délais.

Le Président rappelle que si la liste du parti ne comporte plus de viennent-ensuite, une candidature doit être présentée dans un délai de 5 semaines à compter de la date de démission, conformément aux dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques et du règlement du Conseil communal.

5. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

M. Y. Kraehenbuehl revient sur la dernière séance du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, qui s'est déroulée le 27 avril. Les comptes et le rapport de gestion 2022 de l'association ont été déposés et le Conseil a approuvé une demande d'exonération de l'Association Promotion Sport Aigle concernant les prestations fournies dans le cadre du Tour de France 2022. Quelque peu mise devant le fait accompli, la commission a toutefois émis le vœu que le Comité de direction reste attentif à toute organisation de manifestations d'envergure dans notre région en s'inquiétant en amont des très imprévisibles dépassements de budgets qui amèneraient le Conseil intercommunal à préavis sur une éventuelle exonération de prestations.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

Néant.

7. Réponses aux interpellations

7.1. Réponse municipale N° 3/2023 – Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) – « Etude Espace Derib : Un tour de manège et puis s'en va ? »

M. J.-E. Holzeisen se déclare satisfait de la réponse municipale.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

7.2. Réponse municipale N° 4/2023 – Interpellation de M. Niklas Tiemann (LV) – « Gratuité des protections hygiéniques à l'école »

M. N. Tiemann se déclare satisfait de la réponse municipale.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

7.3. Réponse municipale N° 5/2023 – Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen et consorts (LTDPL) – « Kiosques sur le quai Roussy : Condition d’attribution et de reconduction ? »

M. J.-E. Holzeisen remercie la Municipalité pour sa réponse, qui semble toutefois incomplète. En effet, il y a aussi un vendeur de glaces sur le quai Roussy. Est-il soumis au même régime d'autorisation que les trois commerçants cités dans la communication municipale ou dispose-t-il d'un statut spécial ?

On lui répond que le vendeur de glaces n'est plus présent sur le quai.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

8. Préavis

8.1. Préavis municipal N° 6/2023 – Gestion et comptes 2022 du Fonds culturel Riviera (FCR)

La parole n'est pas demandée. Cet objet a été renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

8.2. Préavis municipal N° 7/2023 – Gestion et comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'est pas demandée. Cet objet a été renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

8.3. Préavis municipal N° 8/2023 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l'exercice 2022 (intégré au rapport des comptes)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

8.4. Préavis municipal N° 9/2023 – Gestion et comptes 2022 de la Commune de La Tour-de-Peilz

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

9. Rapports

9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2023 – Réponse au postulat de M. Yvan Krähenbühl (PLR) « Le bain des dames, un endroit magnifique qui mérite quelques réflexions »

Rapport lu par Mme Sophie Blank Barbezat

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 3/2023,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre acte que le préavis municipal N° 3/2023 répond au postulat de M. Yvan Krähenbühl (PLR) - « Le bain des dames, un endroit magnifique qui mérite quelques réflexions ».

9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2023 – Demande d'un crédit de Fr. 320'000.- pour le renouvellement de la place de jeux du Château

Rapport : M. François Vodoz

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme V. Huber aimerait connaître la date de la mise en service de la place de jeux actuelle, quel aurait été le coût si l'on avait tenté de la réparer, si le matériel qui sera déposé serait utilisable ailleurs sur la commune ou valorisé, quelle est la durée de vie prévisible de la nouvelle installation, si un contrat de maintenance est possible/prévu et quelle est la durée de garantie ?

On lui fait remarquer qu'elle aurait dû envoyer ces questions à la commission ; elle répond qu'elle les a transmises au président de la commission.

Mme E. Kaiser, municipale, n'a pas les réponses ce soir, mais peut les donner pour la prochaine séance.

M. F. Vodoz admet qu'il a reçu ces questions, mais il a estimé que ce n'était pas son rôle d'y répondre. La Tour-de-Peilz Libre ne faisait pas partie de la commission. Lors de la commission, il a été dit que les jeux sont dans un état plus que mauvais ; ils ne pourront donc pas être transportés ailleurs. La durée de vie des nouvelles installations est difficile à estimer. La place de jeux actuelle date des années 80. Des aménagements ont été réalisés depuis et des jeux ont été changés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 4/2023,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder un crédit de Fr. 320'000.- pour le renouvellement de la place de jeux du Château à prélever par le débit du compte N° 9141.066.00 « Travaux – Place de jeux du Château » ;
2. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 21'656'419.17 ;
3. d'accepter la réserve pour les hausses légales éventuelles ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 60'251'830.56.

9.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2023 – Réponse à la motion de M. Yvan Krähenbühl (PLR) « Du matériel sportif accessible pour tous »

Rapport : M. Philippe Neyroud

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 5/2023,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de considérer que le préavis municipal N° 5/2023 répond à la motion de M. Yvan Krähenbühl - « Du matériel sportif accessible pour tous ».

10. Communications municipales

- 10.1. Communication municipale N° 14/2023 – Réponse à la pétition PLR Les Libéraux-Radicaux concernant les nouvelles mesures de stationnement
- 10.2. Communication municipale N° 15/2023 – VMCV– Projet d'horaire 2024 et ligne 209
- 10.3. Communication municipale N° 16/2023 – Travaux d'implantation, de pose et de raccordement de 6 mâts d'éclairage du terrain de football de Bel-Air – Décompte final
- 10.4. Communication municipale N° 17/2023 – Avenue du Clos-d'Aubonne – Projet d'aménagement routier
- 10.5. Communication municipale N° 18/2023 – Position de la Municipalité sur le développement du secteur de « Campagne Rossier »
- 10.6. Communication municipale N° 19/2023 – Postulat La Tour-de-Peilz libre « Vote électronique au Conseil communal »

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme la Syndique rappelle que l'ABCDé, nouvelle bibliothèque-ludothèque inaugurée à l'été 2022, avait pour ambition de dynamiser et rendre plus visibles les deux institutions désormais réunies au sein du nouveau collège Courbet. L'objectif en matière de fréquentation est plus qu'atteint. Le nombre de prêts, tout comme le nombre de comptes actifs, a plus que doublé en l'espace d'une année (2'958 prêts en mars 2022, 6'823 une année plus tard, 695 comptes actifs à la même période, contre 1'635 actuellement). 75 % des prêts concernent des livres, 17 % des jeux et 7 % des DVD.

Comme annoncé dans son programme de législature, la Municipalité a lancé une révision du statut du personnel communal et une étude de satisfaction auprès de celui-ci. Le projet de règlement et les nouvelles directives sont actuellement soumises au personnel pour consultation, tandis que l'étude de satisfaction, dont les résultats sont globalement très positifs, va incessamment faire l'objet d'une communication à l'interne. Une assemblée générale du personnel est prévue le 22 juin pour traiter de ces deux dossiers. La révision du règlement devrait être soumise au Conseil communal à l'automne prochain.

Après 7 ans et 29 numéros, le journal communal avait besoin d'un petit coup de jeune et d'un nouveau cap. C'est chose faite avec le P'tit journal boéland ! Cette toute nouvelle formule se veut proche des Boélandes et Boélands, va à leur rencontre, leur donne la parole et raconte la vie de leur commune. L'accent a été mis sur le rédactionnel, mais également sur les photos. La maquette a été totalement remaniée et la pagination revue à la hausse. Le premier numéro fait la part belle à l'offre culturelle estivale, aux activités communales, aux événements marquants de ces dernières semaines et à l'histoire de La Tour-de-Peilz. Il sera distribué fin mai à tous les ménages boélands et accessible sur le site internet.

En réponse à la question posée par Mme Huber lors de la dernière séance, qui proposait de joindre la liste des subventions du Fonds énergie développement durable au courrier relatif à la taxe sur les déchets, ce sera chose faite dès l'envoi de la prochaine facture. Par ailleurs, un questionnaire sera envoyé à tous les propriétaires boélands dans le but de déterminer leurs besoins afin de les aider et les soutenir dans le projet et l'assainissement énergétique de leur bâtiment.

Mme E. Kaiser, municipale, indique que les responsables de groupes ont reçu un rappel afin de désigner un de leurs membres dans le groupe d'accompagnement au groupe technique pour la révision du règlement du plan général d'affectation (RPGA). Ces personnes seront chargées de récolter les propositions des partis et de les relayer lors de la séance prévue le 9 juin à 8h30.

Pour faire suite à la demande formulée par M. J.-Y. Schmidhauser lors de la dernière séance, un comptage a été réalisé du 28 mars au 3 avril sur le secteur 50 km/h du chemin de la Paisible. Le trafic journalier moyen était de 1'000 véhicules/jour, avec une vitesse v85 (85% des véhicules) de 45 km/h et une vitesse moyenne de 27 km/h (1'433 véhicules/jour en 2013 pour une vitesse v85 de 48 km/h et une vitesse moyenne de 40 km/h). La vitesse et le trafic ont donc passablement diminué.

Un préavis urgent sera déposé, pour être voté lors de la prochaine séance, concernant l'aménagement routier de l'avenue du Clos-d'Aubonne. Les études d'aménagement de surface sont terminées. L'examen préalable a duré un peu plus longtemps que prévu et le dossier est à l'enquête publique jusqu'à ce dimanche.

Lors de la commission en réponse au postulat de M. Y. Krähenbühl concernant le Bain des dames, la question a été posée de savoir pourquoi on ne pourrait pas remettre le plongoir au bout de la grève du Bain des dames. Celui-ci a été enlevé pour des raisons de sécurité. Les normes et les conditions sur place n'ayant pas changé, la Municipalité n'a donc pas l'intention de le remettre.

La Municipalité a accordé un crédit d'études pour la mise en zone 30 de la partie du boulevard d'Arcangier qui se trouve sur le territoire de La Tour-de-Peilz, en coordination avec Vevey. La Municipalité ne s'est pas encore prononcée sur le sujet, l'étude est en cours et la Municipalité reviendra devant le Conseil avec davantage d'informations.

M. V. Bonvin, municipal, relève qu'un mois de juin intense s'annonce à La Tour-de-Peilz. La Fête des voisins se déroulera le 2 juin. Les inscriptions sont encore ouvertes, mais les Affaires culturelles remarquent d'ores et déjà un fort enthousiasme de la part de la population pour cette manifestation rassembleuse et conviviale. Le 3 juin aura lieu la Journée nationale du Jeu. L'ABCDé, le Musée suisse du Jeu et les Affaires culturelles collaborent pour la mise en place de cet événement gratuit qui s'adresse à toutes les générations. Le temps d'une journée, le jeu sera à l'honneur à l'ABCDé, à la place des Anciens-Fossés et au Musée suisse du Jeu, avec un programme varié et ludique. Le même jour, dès 17h et jusqu'à 2h du matin, se tiendra la 5^{ème} Silent Party sur la place des Anciens-Fossés. Neuf DJs seront présents lors de cet événement devenu incontournable. En cas de mauvais temps, la salle des Remparts accueillera la manifestation. La Fête de la musique aura lieu les 16, 17 et 18 juin. Cette année, la Fête de la musique change de format et grandit. La musique sera à l'honneur le temps d'un week-end dans différents lieux et espaces de la ville. Au programme : une verrée le vendredi soir, suivie de deux concerts au Temple. Le samedi, un concert aura lieu au marché, et une scène découverte sera installés dans la cour Charlemagne, avec de jeunes artistes de la région et quatre groupes qui se produiront dès 13h et jusque dans la soirée. Un concert est organisé à l'EMS Le Phare Elim avec le Chœur de La Tour, pour que la fête soit aussi accessible aux personnes qui ne peuvent pas forcément se déplacer. La Maladaire organisera également un concert le samedi soir. Finalement, un concert d'une jeune artiste de folk soul (Madjo) aura lieu le dimanche matin à 8h au port (café et croissants offerts).

Après quelques rebondissements, les communes de La Tour-de-Peilz et de Vevey relancent la procédure de collaboration pour la signature d'une convention de droit administratif relative à l'aide individuelle au logement (AIL). Cette aide financière directe est destinée à certains ménages avec enfant(s) qui disposent d'une autonomie financière suffisante pour subvenir à leurs besoins, mais qui doivent supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus. Elle est calculée en fonction de la situation familiale, des revenus et du loyer du ménage. La signature est à bout touchant et les

demandes pourront vraisemblablement être prises en considération à partir de l'été. Des aides communales et cantonales pourront ainsi être attribuées aux ayants-droits.

M. J.-P. Schwab signale que les decks ont été installés sur le quai Roussy pour la période de mai à septembre. Nouveauté cette année, une animation musicale se déroulera tous les mardis soir.

11. Propositions individuelles et divers

M. K. Egli revient sur la réponse municipale à la pétition concernant les nouvelles mesures de stationnement. Le PLR remercie la Municipalité de sa prise de position claire et déterminée. Il a également pris bonne note du rappel que la gestion du domaine public et de la réglementation du stationnement est de compétence municipale. En lisant cette phrase, on serait presque tenté de présenter ses excuses à l'exécutif pour le dérangement provoqué... La Municipalité prétend avoir toute liberté d'agir en matière de gestion du domaine public et du stationnement, mais un changement aussi radical de la politique de mobilité et de stationnement ne paraît possible que dans le respect des plans et règlements dûment élaborés et acceptés selon les procédures prévues par la loi. Il convient en effet de respecter les droits de participation des citoyens. Le concept de politique participative prôné par les deux partis majoritaires à l'exécutif communal lors de la dernière campagne électorale semble donc à géométrie variable et valable uniquement pour les personnes en accord avec les idées de cette même majorité. Le PLR pensait que son initiative serait bienvenue pour montrer timidement qu'un certain nombre de citoyennes et citoyens ne sont pas d'accord avec la décision municipale. Une intervention, faite sans aucune publicité ni démarche particulière et spontanément appuyée par plus de 350 Boélandes et Boélands, n'est visiblement pas souhaitée. La Municipalité nous dit que plusieurs mesures complémentaires ont été ou seront apportées. Soit, mais merci pour la grande majorité des Boélandes et Boélands qui n'habitent pas dans le secteur et pour les personnes qui avaient l'habitude de passer de longs moments au bord du lac, bien chargées, mais qui malheureusement ne disposent pas d'un vélo cargo. Le PLR constate que les mesures prises ne provoquent pas l'effet escompté. En effet, le report modal désiré, notamment lié aux loisirs, n'est pas atteint. De nombreuses voitures continuent à tourner dans le périmètre sans se diriger vers le parking souterrain, pour finalement partir du côté de Montreux ou de Vevey. Concernant l'impact négatif sur les restaurants, nous n'avons probablement pas les mêmes sources ou ne fréquentons pas les mêmes personnes. Pour ne pas allonger le débat, le PLR prend note de la réponse municipale et les signataires de la pétition en penseront ce qu'ils veulent.

M. J.-E. Holzeisen revient sur la communication municipale N° 15/2023. Selon l'horaire actuel, il y a deux courses en soirée, à 19h02 et 19h31. La course de 18h41 améliore l'offre. En revanche, la course proposée à 19h40 devrait se substituer à celle de 19h31 pour éviter un coût inutile pour la collectivité. A moins bien évidemment qu'une course se libère autour de 19h20. D'autre part, selon la Feuille des Avis Officiels du 2 mai 2023, la place de parc Mobility sise actuellement à l'avenue de la Gare 9 sera supprimée. Est-il prévu de garer le véhicule ailleurs dans le périmètre de la gare ?

Mme E. Kaiser, municipale, répond que la voiture Mobility a été déplacée sur la parcelle de la gare. La place qui s'est libérée sera supprimée et quelques arceaux supplémentaires pour vélos seront provisoirement installés en attendant le réaménagement complet de l'avenue de la Gare, le parking à vélos actuel étant totalement saturé.

M. J.-Y. Schmidhauser annonce qu'il déposera, lors de la prochaine séance, une interpellation qui aura pour titre « Le réfectoire scolaire laisse-t-il nos enfants sur leur faim ? » et un postulat intitulé « Quel avenir pour la Campagne Rossier ? ». Il revient ensuite sur la communication municipale N° 16/2023 et le décompte relatif à l'installation des mâts d'éclairage sur le terrain de football de Bel-Air. On y lit que le solde non dépensé est de fr. 137'172.10, alors que le Conseil avait voté un crédit de fr. 314'000.--. Il apprécie les explications données sur cette différence, mais constate que le Conseil a

voté un montant manifestement erroné, puisque le coût des travaux est inférieur de fr. 100'000.-- (un tiers) à ce qui avait été annoncé au moment où le Conseil s'est prononcé. À la lecture de la communication municipale, on apprend qu'on nous a fait voter un crédit sans avoir de devis rentrés, donc un peu au hasard. Le Conseil a voté ce crédit parce qu'il fait confiance aux informations qui lui sont fournies par la Municipalité. Si un écart de fr. 100'000.-- constitue une très bonne nouvelle sur le plan financier, cela démontre malgré tout un certain dysfonctionnement quant au sérieux des dossiers sur lesquels le Conseil est appelé à se déterminer. Il souhaite qu'à l'avenir les demandes de crédit soient basées sur des devis rentrés et non sur des chiffres totalement approximatifs qui permettent juste d'annoncer une bonne nouvelle, mais qui en réalité est à ses yeux une mauvaise nouvelle.

M. F. Abbet revient sur la communication municipale N° 10/2023 et la question du vote électronique. La Municipalité nous explique que la configuration des lieux, impropre à l'ajout d'un projecteur, est une des raisons pour lesquelles on ne va pas retenir l'installation d'un dispositif de vote électronique. La communication évoque des travaux futurs dans la salle, sans plus de détails. Il en prend bonne note, mais pense qu'une réflexion plus importante, dépassant la simple mise au goût du jour du mobilier, est nécessaire. Le Conseil compte actuellement 85 membres, auxquels s'ajoutent la Municipalité, la secrétaire, les représentants de la presse et le public, soit plus de cent personnes pour environ 140 m² en longueur. Il paraît nécessaire de poser la question de manière plus globale sur les conditions de délibération et de travail d'une assemblée telle que la nôtre. Quelques points lui semblent problématiques : l'accès à la salle pour les personnes à mobilité réduite est difficile, voire impossible, que ce soit pour le public ou les membres du Conseil. Même si elle n'est pas obligatoire en cas de rénovation, nous sommes bien loin actuellement des exigences de l'ordonnance fédérale sur l'égalité des chances pour les personnes handicapées (OHand). Les membres du Conseil ne disposent d'aucune surface de travail qui permette la prise de notes ou l'adaptation rapide d'une intervention, que ce soit sous forme manuscrite ou sur un ordinateur. Les modifications de l'ordre du jour et autres amendements sont soumis oralement, sans visualisation pour l'assemblée. L'expérience a montré qu'en cas d'amendements successifs ou pointus, cela amène rapidement une confusion et une incertitude sur la teneur des votes. Dès lors, il déposera prochainement un postulat dans le but d'accompagner cette réflexion globale, une rénovation des lieux actuels ne permettant malheureusement pas d'avoir autre chose.

M. L. Tirelli revient sur le préavis municipal N° 4/2023 et les questions posées par La Tour-de-Peilz Libre. Il rappelle qu'en début de législature, ce parti a perdu son statut de groupe. Si l'on a appliqué le règlement du Conseil à la lettre, les discussions ont malgré tout débouché sur une certaine volonté de pragmatisme, à savoir permettre aux membres de cette entité de participer tout de même au processus démocratique en adressant leurs questions à la commission. Merci donc aux futurs présidents de commission de veiller à relayer ces questions en commission.

M. J. Bonvin souhaite partager ses réflexions à la suite du préavis municipal sur les comptes 2022 de la CIEHL et la situation quelque peu ubuesque qu'on est en train de créer. Les communes de la Riviera présentent des dettes et doivent emprunter, alors que les organismes intercommunaux croulent sous les liquidités (60 mios pour le SIGE, 3 mios pour la CIEHL). Si cette création de capital est nécessaire pour les buts de ces organismes intercommunaux, on peut en revanche se poser la question de savoir s'il est nécessaire que les communes empruntent pour leur donner ces liquidités. Si l'on prend les quatre villes de la Riviera, on arrive à 400 millions de dettes, pour environ 2,5 millions d'intérêts négatifs. Ce que nous rapportent les capitaux du SIGE et de la CIEHL ne représente pratiquement rien. Il souhaite sensibiliser le Conseil à cette question pour deux raisons. Premièrement, ces organismes intercommunaux, du fait de leur fonction, continuent à augmenter leur capital, pour des travaux qui risquent de ne pas intervenir avant un certain nombre d'années. D'un autre côté, le taux directeur de la BNS, qui dirige en règle générale les taux de toutes les banques, est en train d'augmenter, passant de -0,25 en août 2022

à 1,50 aujourd'hui, voire 1,75. Pour notre commune, pour une dette de 50 millions, cela représente un million de francs. Il lui semble donc opportun, que ce soit pour le Conseil communal comme pour la Municipalité, de prendre ce point en considération afin d'éviter une situation où l'on emprunte à des taux qui continuent d'augmenter pour ensuite thésauriser à des taux plus ou moins nuls. Il salue le fait que la commune a pris conscience de ces aspects (elle a emprunté 5 millions de francs à un taux de 0%). On est sur la bonne voie, il y a une prise de conscience, mais des solutions permettraient à son avis de diminuer les coûts de nos dettes et, ainsi, les coûts pour les citoyens.

M. D. Champier rappelle qu'il a déposé, lors de la séance du 29 juin 2022, un postulat intitulé « De l'ombrage pour plus de convivialité » à la place des Anciens-Fossés. Voyant les beaux jours arriver, il souhaite savoir quel est l'avancement du dossier.

Mme E. Kaiser, municipale, répond que ce dossier est en cours de traitement. Une offre a été demandée, plusieurs variantes sont sur la table. Cela ne pourra pas se faire pour cet été, mais la Municipalité reviendra devant le Conseil, idéalement cet automne, avec une proposition avant une mise en place.

M. H. Dellas aimerait savoir sur quels critères la Municipalité se base pour déterminer les horaires des séances, par exemple pour le RPGA, où la séance est prévue de 8h30 à 10h00 ?

Mme E. Kaiser, municipale, constate que les mêmes horaires sont appliqués au groupe d'accompagnement concernant le plan directeur de mobilité, sans que cela suscite de questions. Les agendas des municipaux sont complets tous les soirs, surtout au mois de juin ; il était donc nécessaire de choisir une date en matinée. Elle s'en excuse.

M. M. Rohrer demande si, à la fin des différents exercices participatifs que la Municipalité initie, par exemple pour l'avenue de la Gare, elle pourrait, par une communication municipale ou par un autre biais, donner les coûts détaillés de ces démarches.

Mme E. Kaiser, municipale, répond que la démarche participative pour l'avenue de la Gare n'est pas terminée, plusieurs séances, ateliers et balades doivent encore avoir lieu. Une séance de restitution est prévue le 4 juillet. La Municipalité viendra ensuite devant le Conseil avec une communication municipale et une demande de crédit dans laquelle figureront ces coûts.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h15.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



José Espinosa



La Secrétaire



Carole Dind